



Les employeurs qui implantent dès aujourd'hui un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) au sein de leur entreprise font preuve d'une approche prévoyante des affaires. En allant au-devant des délais gouvernementaux, ils permettent à leurs employés de se préparer une meilleure retraite. Ils favorisent aussi le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre de talent. Et en confiant l'administration du régime à Manuvie, ils réalisent une économie de temps et réduisent les tâches associées au régime.

Au Québec, près de la moitié des travailleurs n'ont pas de régime d'épargne-retraite offert par leur employeur. Il leur est donc plus difficile d'épargner suffisamment en vue de la retraite. Voilà pourquoi le gouvernement rend obligatoire la mise en place d'un RVER pour les entreprises qui comptent le nombre requis d'employés admissibles et qui n'offrent aucun REER, CELI ou autre régime de retraite agréé.

Si les dates d'implantation varient, une chose demeure : plus tôt les salariés pourront cotiser, meilleures seront leurs chances de profiter d'une retraite plus confortable.

Neuf employeurs sur 10 sont déjà au courant

Selon un sondage Ipsos Reid effectué auprès de 250 petites entreprises du Québec en juin 2014, 86 % des employeurs savent qu'ils devront bientôt offrir un RVER à leurs employés.

Si une entreprise emploie 20 personnes admissibles ou plus, elle a jusqu'au 31 décembre 2016 pour implanter un RVER. Les entreprises de 10 à 19 employés admissibles ont jusqu'au 31 décembre 2017. Et la date limite pour les entreprises comptant de 5 à 9 employés admissibles sera déterminée plus tard par le gouvernement (mais ne sera pas antérieure au 1^{er} janvier 2018).

Particulièrement intéressant pour les plus petits employeurs

Les plus petites entreprises, tout comme les travailleurs autonomes, peuvent profiter d'un RVER. En y ayant accès sans attendre, les travailleurs ont plus de temps pour accumuler un joli pécule de retraite. Comparé aux régimes à cotisations déterminées traditionnels, le RVER exige moins de tâches administratives de la part d'un propriétaire d'entreprise, de même que des frais moins élevés. Et s'ils ne sont pas tenus de cotiser au régime, les employeurs doivent informer les employés des conditions de toute contribution de leur part.

Le RVER est d'autant plus intéressant que les contributions de tous les employeurs et employés participants sont mises en commun de façon à maintenir les frais peu élevés. Conçu pour être un régime facile à utiliser et à comprendre, le RVER est aussi simple à implanter et à administrer. Les cotisations patronales ne sont pas assujetties aux charges sociales et sont considérées comme des dépenses salariales pouvant être déduites du revenu imposable.

Excellent pour l'image d'une entreprise

Un régime d'épargne au travail constitue un incitatif attrayant pour les travailleurs, ce qui permet à une entreprise d'attirer les meilleurs employés tout en contribuant à accroître la satisfaction et la productivité du personnel. Ce sont souvent les avantages offerts aux employés qui permettent à un employeur de se démarquer.

L'étude Ipsos Reid de juin 2014 révèle par ailleurs qu'environ 65 % des employeurs doutent que leurs employés possèdent les connaissances financières requises pour bien choisir leurs investissements, un constat à l'image des défis que pose la littératie financière à bien des gens. La simplicité du RVER en fait donc une solution idéale pour permettre aux employés de vivre une retraite plus confortable tout en donnant une bonne image de l'entreprise qui les emploie.

Simple et rapide

Le RVER Manuvie aidera les employeurs à se conformer aux lois gouvernementales sans s'encombrer d'un lourd fardeau administratif. Entièrement électronique, la demande d'adhésion en ligne ne prend que 20 minutes. Il suffit de la remplir depuis le bureau ou la maison.

En ce qui a trait à l'administration, le RVER Manuvie n'exige qu'un minimum de la part de l'employeur. C'est Manuvie qui se charge de contrôler l'admissibilité des employés, d'assurer le suivi de ceux qui cessent de participer au régime, de gérer les modifications de leur taux de contribution et de leur offrir de la formation relativement au régime.

Déjà chef de file reconnu pour les solutions d'épargne-retraite collective, Manuvie a conçu un régime abordable et facile à administrer pour les entreprises et leurs employés.

Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur les régimes de retraite collectifs offerts par Manuvie.

Cliquez [ici](#) pour mettre en place un RVER Manuvie au sein de votre entreprise dès aujourd'hui.

PUBLIREPORTAGE] L'épargne en milieu de travail mieux vaut y voir tôt

Écrit par L'actualité

Lundi, 20 Octobre 2014 14:08 -

Cet article [\[PUBLIREPORTAGE\] L'épargne en milieu de travail : mieux vaut y voir tôt](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [\[PUBLIREPORTAGE\] L'épargne en milieu de travail mieux vaut y voir tôt](#)